

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/11/2007
Publication : 16/11/2007



Pour le Président du Conseil Général
par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif
de l'Assemblée

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° CP *M^e 137-07*
Séance du - 9 NOV. 2007

PARTICIPATION DEPARTEMENTALE POUR LES TRAVAUX DE MODERNISATION DES EQUIPEMENTS DE LOISIRS D'HIVER AU GRAND BALLON PROGRAMME 2007

La Commission Permanente du Conseil Général,

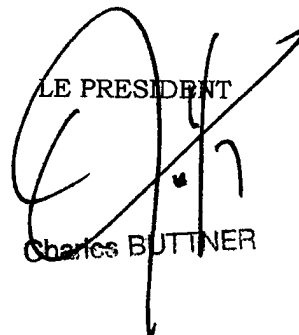
- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2007/1 - 5^e/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE :

- ❖ d'accorder une subvention d'un montant de 8 181 € sur un montant subventionnable de 9 090 € H.T. au Syndicat Mixte du Markstein-Grand Ballon pour la fourniture et la mise en place de regards destinés au fonctionnement automatique des canons à neige du Grand Ballon et d'affecter ce montant sur l'autorisation de programme N° 1/2007 du programme F044, nature 20415, fonction 94, enveloppe 89592,
- ❖ d'autoriser le versement de ce montant au Syndicat Mixte d'aménagement du Markstein-Grand Ballon.

Adopté
.....voix contre
.....abstentions

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER